



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Télépac 2021

Alençon, le 5 janvier 2021

La procédure de télédéclaration des aides animales est ouverte.

La télédéclaration 2021 des aides animales ABA (aide aux bovins allaitants), ABL (aides aux bovins laitiers), VSLM (aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio), AO (aide ovine) et AC (aide caprine) est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les demandes d'aides ABA, ABL et VSLM doivent être déposées sur télépac au plus tard le **lundi 17 mai 2021**.

Les demandes d'aides AO et AC doivent être déposées au plus tard le **lundi 1<sup>er</sup> février 2021**.

La télédéclaration sur le site télépac est **obligatoire** pour bénéficier de ces aides.

Le site télépac (<http://www.telepac.agriculture.gouv.fr>) permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de modifier celle-ci. Il permet également de déposer des bordereaux de perte ou de localisation. **Vous y trouverez également les notices d'information relatives aux aides animales.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'unité aides animales de la Direction départementale des territoires de l'Orne par téléphone (02 33 32 71 86) ou par mél ([ddt-animo@orne.gouv.fr](mailto:ddt-animo@orne.gouv.fr)).